

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-480

présenté par

M. Pancher, Mme Auconie, M. Polutele, M. Naegelen, M. Ledoux, M. Meyer Habib et
M. Bournazel

ARTICLE 23

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.